



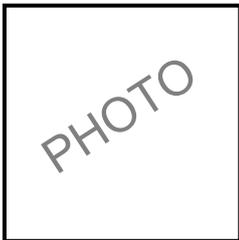
Service Enfance Jeunesse :

Maison de l'Enfance ☎ 02 99 71 44 96

La Ruche ☎ 02 99 71 19 76

Courriel : [enfancejeunesse@mairie-redon.fr](mailto:enfancejeunesse@mairie-redon.fr)

Direction des Services Educatifs et de la Citoyenneté ☎ 02 99 71 01 08



## DOSSIER « ACCUEIL DE LOISIRS - FICHE FAMILLE » ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Toutes les rubriques de cet imprimé doivent être dûment remplies. A défaut, l'inscription ne sera pas prise en considération.  
Vous devez informer et signaler tout changement au directeur de l'ALSH.

NOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : | \_\_\_\_ | \_\_\_\_ | \_\_\_\_ | à \_\_\_\_\_

Ecole fréquentée : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

### Représentant légal 1

Père  Mère  Tuteur  
 Autre à préciser : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Situation matrimoniale :

Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Vie maritale  
 Divorcé(e)  Séparé(e)  Veuf(ve)  Autre

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

☎ domicile : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

☎ portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

☎ travail : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

### Représentant légal 2

Père  Mère  Tuteur  
 Autre à préciser : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Situation matrimoniale :

Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Vie maritale  
 Divorcé(e)  Séparé(e)  Veuf(ve)  Autre

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

☎ domicile : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

☎ portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

☎ travail : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

### PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT (en dehors des parents)

1. Nom : ..... Lien de parenté..... Tél.....

2. Nom : ..... Lien de parenté..... Tél.....

3. Nom : ..... Lien de parenté..... Tél.....

#### Documents à fournir :

- Fiche sanitaire de liaison complétée et signée
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant
- En cas d'allergie ou de problèmes médicaux spécifiques, la copie du Protocole d'Accompagnement Individuel (PAI)
- Photo de l'enfant
- Copie de la décision de justice en cas de divorce ou séparation
- Attestation de quotient familial délivrée par la CAF ou la MSA pour les redonnais \*
- RIB pour prélèvement automatique (facultatif)



## Adresse de facturation :

Identique au :  Représentant légal 1  Représentant légal 2

Autre : Nom : ..... Prénom : .....

Adresse .....

Code postal : ..... Ville : .....

### AUTORISATIONS ET DÉCHARGES

Je soussigné ..... responsable légal ou tuteur de l'enfant .....

- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités et sorties proposées.

- Autorise mon enfant à emprunter le transport collectif dans le cadre des activités.

- Autorise mon enfant à rentrer seul de l'Accueil de Loisirs :  La Ruche  La Maison de l'Enfance

*En aucun cas un enfant de moins de 6 ans ne peut quitter l'Accueil de Loisirs non accompagné*

- Autorise la Ville de Redon à filmer et ou photographier et à diffuser sur ses supports de communication, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon enfant : OUI

NON

- Certifie avoir pris connaissance du **REGLEMENT INTERIEUR** de l'Accueil de Loisirs et m'engage à le respecter.

- Certifie que mon enfant est couvert par une assurance responsabilité civile ou un contrat d'assurance scolaire pour les activités extrascolaires.

- M'engage à fournir à l'organisateur les documents nécessaires à joindre au dossier.

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ « Lu et approuvé » Signature du responsable légal :

En complétant et retournant ce formulaire, je déclare accepter ledit règlement ainsi que donner mon consentement au traitement de mes données dans le cadre de l'Accueil de Loisirs.

Date : \_\_\_\_\_ Signature

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la Ville de Redon, dont le Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour l'Accueil de Loisirs. En complétant et retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Redon, CS 80254, 35601 Redon Cedex ou [rgpd@mairie-redon.fr](mailto:rgpd@mairie-redon.fr). Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou [dpg@cdg35.fr](mailto:dpg@cdg35.fr)

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

\* En cas de changement de situation familiale entraînant un changement de Quotient Familial et de tarif, il vous appartient de fournir une nouvelle attestation de QF. Aucun effet rétroactif ne sera accordé en cas de manquement.



# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M  F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

## 1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

## 2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES  oui  non  
MÉDICAMENTEUSES  oui  non  
AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non  
Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser  oui  non

## 3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

## 4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :



**DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS ET DE LA  
CITOYENNETÉ  
SERVICE ENFANCE-JEUNESSE  
ACCUEIL DE LOISIRS  
REGLEMENT INTERIEUR**

Document à lire et à conserver par les parents

Le Service Enfance-Jeunesse de la Ville de Redon organise un Accueil de Loisirs sans hébergement chaque mercredi et pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 14 ans. Celui-ci est ouvert de 7H30 à 18H30. Plusieurs séjours sont organisés pendant les vacances d'été.

L'Accueil de Loisirs se déploie sur deux sites durant les mercredis et les petites vacances.

**Maison de l'Enfance**

(de la fin des vacances d'automne jusqu'au début des vacances de printemps pour les 3-4 ans)

Rue de Galerne  
35600 REDON  
Tél : 02 99 71 44 96  
N° de déclaration : 03500046CL000316

**La Ruche**

Le Tertre  
35600 REDON  
Tél : 02 99 71 19 76 – 06 15 83 32 85  
N° de déclaration : 03500046CL000116

La Ville de Redon a déclaré son Accueil de Loisirs auprès du Préfet, représenté par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

L'encadrement des enfants est assuré par :

- Un directeur diplômé BAFD
- Une équipe d'animateurs (BAFA et/ou ATSEM) complétée par des animateurs saisonniers (BAFA ou stagiaires)
- Un agent administratif
- Deux agents de service
- Un surveillant de baignade est également recruté pour accompagner les enfants lors de toutes les activités nautiques.

**CONTACTS**

Service Enfance Jeunesse :

Maison de l'enfance – rue de Galerne ☎ 02 99 71 44 96 – mail : [enfancejeunesse@mairie-redon.fr](mailto:enfancejeunesse@mairie-redon.fr)

Accueil de Loisirs :

La Ruche – Rue du Tertre ☎ 02 99 71 19 76 – 06 15 83 32 85 – mail : [enfancejeunesse@mairie-redon.fr](mailto:enfancejeunesse@mairie-redon.fr)

Direction des Services Educatifs et de la Citoyenneté ☎ 02 99 71 01 08 – mail : [serviceseducatifs@mairie-redon.fr](mailto:serviceseducatifs@mairie-redon.fr)

Pendant toute la période durant laquelle l'enfant est présent au sein de l'Accueil de Loisirs, celui-ci est placé sous la responsabilité de la Ville.

Il est demandé aux parents (ou leur représentant) de se présenter avec l'enfant auprès de la direction de l'Accueil de Loisirs afin que celle-ci puisse prendre note de l'arrivée et du départ de l'enfant.

Si les parents ne peuvent venir chercher eux-mêmes leur enfant, ces derniers doivent préalablement faire connaître, par écrit, ou lors de la constitution du dossier administratif le nom et le prénom de la personne habilitée à venir chercher l'enfant.

Les familles ne seront pas autorisées à venir chercher leur enfant en dehors des temps d'accueil et de départ définis ci-dessous, sauf en cas d'urgence justifiée.

### Horaires d'accueil et de reprise des enfants

Inscriptions	Horaires d'accueil	Horaires de reprise
A la journée	De 7H30 à 9H30	De 17H00 à 18H30
Le matin sans repas	De 7H30 à 9H30	De 11H30 à 12H15
Le matin avec repas	De 7H30 à 9H30	De 13H00 à 13H45
L'après-midi avec repas	De 11H30 à 12H15	De 17h00 à 18H30
L'après-midi sans repas	De 13H00 à 13H45	De 17H00 à 18H30

### Procédure en cas de retard des parents lors de la fermeture de l'Accueil de Loisirs :

En cas de retard, les parents doivent systématiquement avertir le directeur de l'Accueil de Loisirs. Dans le cas contraire le directeur contactera les parents et les personnes habilitées à venir chercher l'enfant. Si toutefois personne n'est joignable, le Maire de Redon sera sollicité et prendra les mesures qui s'imposent.

Au-delà de 18H30 et dans la limite de 19H00 les familles feront l'objet d'une facturation supplémentaire de 2.50 € par quart d'heure de retard. Tout quart d'heure entamé est dû.

### INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS

#### 1 - Modalités d'inscription

Chaque année la famille devra compléter le dossier « Accueil de Loisirs – Fiche famille) comprenant :

- Fiche sanitaire de liaison complétée et signée
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant
- En cas d'allergie ou de problèmes médicaux spécifiques, la copie du Protocole d'Accompagnement Individuel (PAI)
- Photo de l'enfant
- Copie de la décision de justice en cas de divorce ou séparation
- Attestation de quotient familial délivrée par la CAF ou la MSA pour les redonnais \*
- RIB pour prélèvement automatique (facultatif)

Pour valider l'inscription de l'enfant, le dossier administratif doit être complet et la famille à jour de ses paiements.

Pour chaque inscription les parents devront compléter renseigner l'Espace Famille.

Elles doivent être transmises à l'Accueil de Loisirs ou par mail ([enfancejeunesse@mairie-redon.fr](mailto:enfancejeunesse@mairie-redon.fr)).

Les inscriptions seront limitées en fonction de l'encadrement règlementaire.

## 2 - Modalités d'annulation



Toute absence prévisible sur une prestation réservée doit faire l'objet d'une annulation auprès de nos services dans les conditions suivantes :

Annulation avant 9h la veille	Pas de facturation
Annulation hors délais	Facturation de la prestation réservée

*Seules les absences pour raisons médicales ou cas de force majeure feront l'objet d'une exonération de facturation sur présentation d'un justificatif dans les 8 jours qui suivent la journée d'absence.*

## TARIFICATION

Les tarifs sont consultables sur l'Espace Famille : <https://www.espace-citoyens.net/redon/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>



Pour les redonnais les tarifs peuvent être modulés en fonction de leur quotient familial de la CAF.

## SUIVI SANITAIRE DES ENFANTS

Dans le cadre de certains troubles de la santé (allergies, maladies chroniques...) la sécurité des enfants est prise en compte par la signature d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

Dans le cas où l'enfant ne bénéficie pas de PAI dans le cadre scolaire, la famille devra se rapprocher de la direction de l'Accueil de Loisirs pour sa mise en place.

Si après examen du protocole prescrit par le médecin, la Ville ne s'avère pas en mesure de garantir le bien-être et la sécurité physique de l'enfant, celle-ci se réserve le droit de refuser la demande d'inscription.

**Aucune allergie alimentaire ne sera prise en compte si un PAI n'a pas été mis en place à l'inscription.**

Tout enfant malade (notamment en cas de maladies contagieuses) ou fiévreux doit rester à son domicile.

Pour tout enfant accueilli en collectivité et devant suivre un traitement médical, les parents doivent remettre au directeur de l'Accueil de Loisirs la trousse de médicaments au nom de l'enfant, accompagnée de l'ordonnance médicale.

En cas de symptômes apparaissant au cours de la journée de l'accueil ou en cas d'accident, le responsable de l'Accueil de Loisirs contactera le médecin (ou le service des urgences) et informera parallèlement les parents de l'état de santé de leur enfant.

## HYGIENE

Il est demandé aux parents de munir leur enfant :

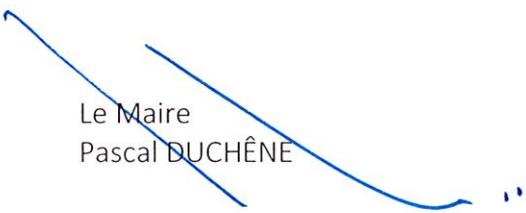
- d'un rechange dans un sac à dos pour les enfants de 3 à 5 ans
- en fonction des saisons, d'un vêtement de pluie, d'une casquette et d'un tube de crème solaire,
- pour les sorties à la piscine, d'une serviette et d'un maillot de bain.

## INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS

Nous recommandons vivement aux parents de mettre une tenue adaptée à la pratique des activités d'un Accueil de Loisirs et de marquer les vêtements de leur enfant.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, de bijoux ou de téléphone portable. En cas de perte ou de vol, la Ville décline toute responsabilité.

L'enfant se signalant par son mauvais comportement fera l'objet d'un avertissement signifié aux parents. Si l'enfant persiste, il peut être procédé à son exclusion temporaire ou définitive, après information auprès des parents.



Le Maire  
Pascal DUCHÊNE